

✎ Le directeur de la *Semaine religieuse*, empêché par une assez grave indisposition, n'a pu rédiger pour ce numéro les notes d'actualité, ecclésiastiques et autres.



Messes privées de *Requiem* pendant la messe des funérailles



Ces messes sont prohibées :

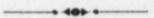
- 1° Aux fêtes doubles de 1^{re} classe ;
- 2° Aux jours qui excluent les fêtes doubles de 1^{re} classe, savoir : le mercredi des Cendres, les lundi, mardi et mercredi de la Semaine Sainte, les vigiles de Noël et de la Pentecôte, tous les jours de l'octave de Pâques et de l'octave de la Pentecôte, et les *jours Octaves* seulement de Noël et de l'Epiphanie ;
- 3° Aux dimanches et aux fêtes de précepte qui sont chômées.



Le Noël d'Adam



Le jour de Noël dernier, à minuit, on a chanté, dans l'église Saint-Eustache de Paris, le célèbre cantique de Noël, d'Adolphe Adam, que l'on chantait un peu partout en France il y a cinquante ans. Les belles paroles de ce cantique sont de Capeau de Roquemaure.



Au couvent des Dominicains



Au moment où nous mettons sous presse, la Congrégation de saint Dominique tient, dans le couvent de cette ville, la première réunion de son Conseil. On se rappelle qu'au mois de juillet dernier, les maisons dominicaines de langue française au Canada et aux Etats-Unis étaient détachées de la Province de France, à laquelle elles avaient jusque-là appartenu, et constituées en Congrégation autonome, ayant à sa tête un Vicaire nommé par le Maître-Général de l'Ordre. Ce Vicaire, qui est le R. P. Hage, est assisté dans son gouvernement par un conseil, dont les membres viennent aussi d'être nommés par le R^{me} Père Général. Les religieux qui font partie de ce con-